

Pays Loudunais

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS



Chères Loudunaises,
chers Loudunais,

En 2025, La Communauté de communes du Pays Loudunais fêtera les 25 ans de la collecte sélective sur son territoire. Cet anniversaire sera l'occasion de faire un bilan de l'ensemble des actions réalisées sur les 2 décennies pour réduire l'impact environnemental de la gestion des déchets ménagers. Et les résultats sont là : un poids des ordures ménagères qui a diminué presque de moitié en 20 ans en passant de 277 à 164 kg/hab/an et un geste de tri bien adopté par les loudunais avec 2 800 tonnes d'emballages et papiers valorisées chaque année.

Les habitants demandent souvent de payer le prix juste, en lien avec les efforts qu'ils font. Cela sera fait avec la mise en place de la tarification incitative au 1^{er} janvier 2025. La TEOMI nous permettra de maîtriser ces dépenses de traitement en forte augmentation (+20% prévus en 2025) et d'instaurer une nouvelle relation entre la collectivité et les citoyens.

Chaque habitant sera acteur et responsable de sa production et de son geste de tri et la collectivité devra vous accompagner pour encore mieux réduire nos déchets.

Joël DAZAS,
Président de la Communauté
de communes du Pays Loudunais

Une production de déchets ménagers en baisse

Bruno LEFEBVRE, Vice-Président de la Communauté de communes, en charge de la commission environnement a dressé un bilan technique et financier du service public de gestion des déchets lors de la présentation du rapport annuel 2023 lors du conseil du 17 septembre 2024.

La Communauté de communes enregistre une légère baisse des tonnages collectés par son service : 12 137 tonnes de déchets en 2023 (hors gravats), contre 12 273 tonnes en 2022.





> Une forte diminution des ordures ménagères résiduelles

Après avoir augmenté en 2021, à la suite de la crise sanitaire, la production d'ordures ménagères collectées en porte-à-porte a baissé en 2022 puis en 2023. Elle atteint près de 164 kg par habitant (4 139 tonnes collectées) et reste très en deçà de la moyenne régionale qui s'élève à 204 kg par an et par habitant. La baisse atteint près de 12% en 5 ans.

> Emballages, papier, verre : le loudunais bon trieur

La **part des emballages** collectés dans les bacs jaunes augmente en 2023. La production s'établit à près de **47 kg/hab/an**. Avec le verre et le papier, le loudunais est un bon trieur avec **111 kg/hab/an** et dépasse de 28 kg les autres habitants de la région Nouvelle-Aquitaine.

> Les déchets apportés en déchèterie : un meilleur tri

La sensibilisation permanente des agents en déchèterie vis-à-vis des usagers, permet de trier de mieux en mieux les déchets apportés vers les bennes dédiées et ainsi favoriser leur valorisation. La quantité de déchets collectés en déchèterie s'élève à **211 kg par habitant en 2023**. Retirés de la benne « déchets ultimes », ces déchets ont principalement été réorientés vers la filière bois ainsi que la filière Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) ou la filière des Déchets d'Équipements d'Électroménagers ou Électroniques (D3E).

Des résultats encourageants

Avec l'implication de l'ensemble des usagers du Pays Loudunais, les premiers résultats de 2024 sont encourageants, concernant la réduction et le tri des déchets. En témoigne les chiffres ci-après :

-20% d'Ordures Ménagères
-400 Tonnes produites sur le 1^{er} semestre 2024.

+11% d'Emballages Ménagers Recyclables collectés (hors verre et papier).



Ces bons résultats sont les fruits du geste quotidien des Loudunais et des actions présentées dans ce journal hors-série.

Bruno LEFEBVRE

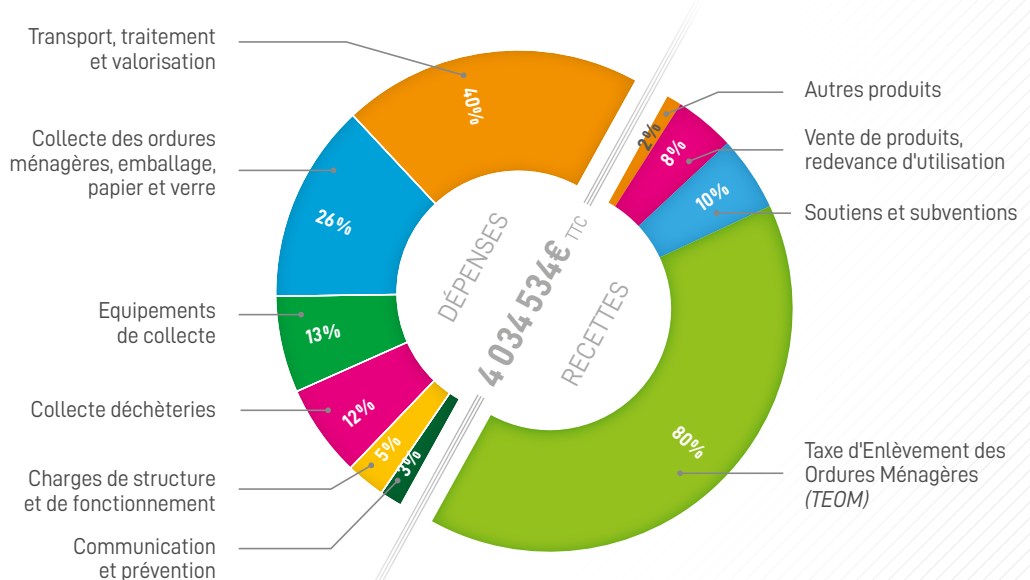
GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE

Que finance la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ?

Elle finance le service de gestion et réduction des déchets, qui va au-delà du ramassage des déchets par le camion poubelle. Ce service englobe la gestion des relations avec les usagers, la sensibilisation et la communication, la gestion et l'entretien des déchèteries, la fourniture et la maintenance des équipements, le tri, la valorisation et le traitement des déchets et toutes les actions de prévention en vue de la réduction des déchets.

> Budget de fonctionnement du service

Le coût du service de 4 034 534€ TTC est financé en grande majorité par la TEOM pour un montant de 3 132 382€. Depuis 2018, le coût des déchets connaît de fortes hausses du fait de l'augmentation de la TGAP (Taxes Générales sur les Activités Polluantes) puis de l'inflation. La politique de réduction des déchets mise en place par la CCPL a permis de maintenir les coûts jusqu'à aujourd'hui.





REPORT DE LA TEOMI

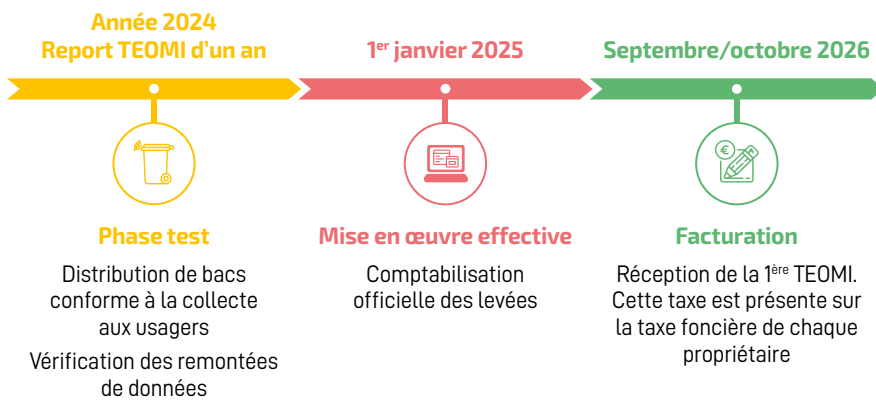
La TEOMI reportée d'un an



L'application de la TEOMI est reportée d'un an avec les comptages réels des levées de bacs à partir du 1^{er} janvier 2025. Les collectes réalisées en 2025 seront répercutées sur la taxe foncière 2026.

Depuis 2024, une part importante de foyers étaient encore équipés d'un bac non identifié. Nous chiffrons cette part à environ 30% sur l'ensemble du territoire fin 2023. Dans un souci d'équité entre les usagers équipés d'un bac identifié et les usagers équipés d'un bac non identifié, le Conseil Communautaire a décidé de reporter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (= TEOMI) d'un an.

Ci-dessous les dates clés pour la mise en place de la TEOMI :



Points de regroupement et de rapprochement

Pour les foyers dont la rue ou le hameau n'est pas desservi directement par le camion de collecte, la collectivité a mis en place 2 dispositifs :

➤ Le point de rapprochement

L'utilisateur apporte son bac individuel au point de rapprochement situé à l'entrée de la rue ou du chemin quand il souhaite faire collecter ses déchets. Ce bac doit être rentré une fois la collecte réalisée.



➤ Le point de regroupement

Le point de regroupement est un point de collecte défini et fixe où sont regroupés des bacs collectifs qui restent en permanence sortis. Pour bénéficier de la part incitative propre à leur production de déchets, les usagers concernés devront utiliser les sacs spécifiques distribués en mairie, à partir du 16 décembre. La part incitative est calculée sur la dotation de sacs de 30 litres. Les autres sacs ne sont pas autorisés. Ces bacs seront verrouillés pour éviter les apports extérieurs. Chaque foyer disposera d'une clef pour ouvrir ces bacs collectifs.

Gestion des bacs restants à demeure

Pour les personnes n'ayant pas la possibilité de rentrer leurs bacs individuels à l'issue de la collecte, ils seront verrouillés et recevront un autocollant pour que les ripeurs aient l'information s'ils doivent collecter la poubelle de l'usager.

Sur les bacs seront apposés ces deux autocollants :



Le **pouce vert** signifie que la poubelle est à collecter.

Cet autocollant sera présent sur le bac côté poignée.



La **croix sur fond rouge** signifie que la poubelle n'est pas à collecter.

Cet autocollant sera présent sur le bac du côté ouverture du couvercle.

Les usagers concernés par cette problématique doivent contacter le Pôle déchets.

Les bacs qui resteront en permanence sortis seront collectés et cela impactera la part variable de l'usager !



Calendrier de collecte

Le nouveau calendrier de collecte pour l'année 2025 est disponible pour les habitants du loudunais (hors Loudun). Il est également téléchargeable gratuitement sur le site internet de la communauté de communes, rubrique "Trier ses déchets"

www.pays-loudunais.fr



Vous vous posez encore des questions ?



Comment je sais que mon bac est conforme ?

Je contacte le service déchets de la Communauté de communes du Pays Loudunais qui vérifiera mes équipements de collecte.

Comment je peux connaître mon nombre de levées ?

La CCPL met à disposition un espace usager et chaque foyer peut l'activer dans la rubrique accès rapide « déchets » ou en suivant le lien <https://www.pays-loudunais.fr/dechets-menagers/demarches-en-ligne/> (voir page 5 de ce journal).

Je suis en point de regroupement et j'ai des sacs rouges ?

Ces sacs distribués fin 2023 et courant 2024 ne seront pas comptabilisés pour la TEOM 2025. Ils peuvent être utilisés jusqu'au 31 décembre 2024.

De nouveaux sacs (violet) seront mis à disposition en mairie à partir du 16 décembre 2024, pour être utilisés dès le 1^{er} janvier 2025.

J'ai un scotch rouge sur le bac ordures ménagères. Pourquoi ?

L'équipement n'est pas conforme. Il ne sera plus collecté par les agents de collecte. Nous vous remercions de prendre rapidement contact avec le Pôle déchets pour régulariser votre situation. (Merci de préciser votre nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et l'objet de votre mail).

La taxe ordures ménagères que je viens de recevoir a augmenté en 2024, pourquoi ?

Le taux voté par la CCPL n'a pas évolué. Il était déjà de 13,7% (autres communes) ou 15,4% (Loudun) en 2023. Cette augmentation est liée à une revalorisation des bases de la valeur locative de votre habitation (bases fixées chaque année par les services fiscaux).

Les bacs non conformes sont-ils toujours collectés ?

Non, il faut contacter le pôle déchets pour mettre en conformité le bac au plus vite.

Je suis un professionnel, est ce que la TEOMi s'applique ?

Cela dépend du volume de déchets. Il convient d'échanger avec le pôle déchets.

Comment est calculée la TEOMi ?

La TEOMi sera composée d'une part **FIXE** et d'une part **VARIABLE**

PART FIXE

La Communauté de communes fixe le taux de la taxe qui sera appliqué sur la valeur locative du logement.



$$= \text{BASE de la taxe foncière} \times \text{Taux}^* \text{TEOM}$$

PART VARIABLE (Incitative)

Elle dépend de l'utilisation du service.

Elle est calculée en fonction :

- du volume de votre bac à ordures ménagères ;
- du nombre de levées du bac par an.

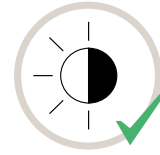


$$= \text{Prix du bac}^* \text{OMR selon son volume} \times \text{Nombre de levées dans l'année}$$

+ D'INFOS

Service Pôle déchets : 05 49 22 54 02 et taper « 1 »
pole-dechets@pays-loudunais.fr

Les consignes de collecte



Sortez vos bacs la veille



Disposez les poignées du bac côté route



Sortir son bac que lorsqu'il est plein



Mettez-les en évidence sur le domaine public



Rangez vos bacs le plus rapidement possible après la collecte



Nettoyez vos bacs régulièrement

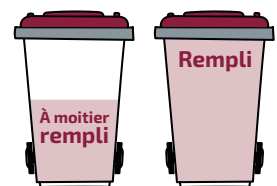


ASTUCE !

Regroupez votre bac avec ceux des voisins, cela permet de réduire les nuisances sonores et les émissions de gaz à effet de serre.



Quelques rappels



MÊME PRIX

Le calcul se fera en fonction du volume et du nombre de levées du bac à ordures ménagères et non au poids. Sortez votre bac uniquement quand il est plein.



Le nombre de levées du bac recyclable n'est pas pris en compte dans le calcul de la part variable.

En cas de dépôts sauvages la CCPL pourra facturer le dépôt 150€. À ce tarif, mieux vaut déposer vos ordures dans votre bac prévu à cet effet.

Outils en ligne

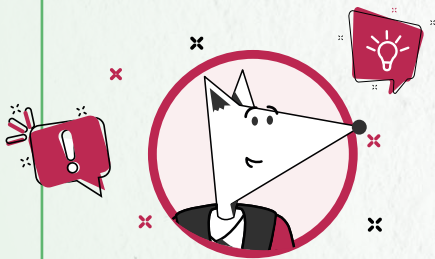
➤ Espace Web Usager - Ecocito

La Communauté de communes met à votre disposition un nouvel outil : l'Espace Web Usager.

À partir de ce site internet, vous pouvez :

- connaître le nombre de levées de votre bac à ordures ménagères ;
- savoir le nombre de vos passages en déchèterie ;
- réaliser vos demandes pour un nouveau/changement/réparation de bac, une carte de déchèterie.

Pour créer votre Espace Web Usager, dirigez-vous sur le site :
<https://pays-loudunais.ecocito.com/Usager/>



Vous trouverez sur le site internet www.pays-loudunais.fr deux procédures préparées par Lou-Di-Ben :

- Une procédure pour la création de votre compte pour les usagers ayant reçu un mail **avec** clé d'activation.
- Une procédure pour la création de votre compte pour les usagers n'ayant pas reçu de mail et qui devront le créer **sans** clé d'activation.

➤ Simulateur TEOMI

Lou-Di-Ben va vous aider à estimer approximativement votre prochaine TEOMI (*Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative*) grâce à notre simulateur.

Nous vous invitons à vous rendre sur le site internet de la Collectivité www.pays-loudunais.fr pour effectuer cette simulation. Vous trouverez ci après le chemin pour vous rendre sur le simulateur : *Déchets Ménagères* ➔ *La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)* ➔ *Simulateur*

Démarchage frauduleux

Attention aux démarches frauduleuses !

- La Communauté de communes **ne vend pas de calendrier.**
- Elle **ne fait pas payer la fourniture ni la maintenance des bacs roulants.**



La Communauté de communes du Pays Loudunais réalise cette prestation **gratuitement**, lorsque les usagers en font la demande. **Les agents sont équipés d'un véhicule avec le logo de la CCPL** et sont les seules personnes qui peuvent intervenir sur les équipements de collecte.

Les usagers sont invités à être vigilants et prévenir la gendarmerie ainsi que les services communautaires en cas de démarchage frauduleux. Le Pôle déchets se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires au 05 49 22 54 02.



Tous nos véhicules sont lotés

ACTIONS FORTES MENÉES EN 2023-2024

Les familles Z'HÉROS



L'édition Foyers Z'Héros 2024 a pris fin le 5 juillet dernier.

17 familles se sont engagées dans cette aventure proposée par le Pôle déchets en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Seuil du Poitou en janvier 2024. Au final, 13 d'entre elles ont réussi le pari de réduire leurs déchets. Un effort commun qui a permis d'atteindre une réduction globale de 18 % d'ordures ménagères sur une durée de 5 mois.

6 ATELIERS PRATIQUES

2 TEMPS CONVIVIAUX

DES PETITS DÉFIS À RELEVER CHAQUE MOIS

DÉFI Z'HÉROS

PESER CHAQUE MOIS :

- les ordures ménagères
- les emballages
- le verre et le papier

Transmettre les données des pesées au CPIE à chaque fin de mois

Photos des ateliers



Atelier cosmétique



Atelier gaspillage alimentaire



Escape game à l'air

Tous au compost 2024

L'édition 2024 de « Tous au Compost » s'est illustrée en Pays Loudunais par une nouvelle distribution de compost au sein des déchèteries du territoire.

552 usagers sont venus rencontrer les agents du Pôle déchets et plus de 65 tonnes de compost ont pu être distribuées.

Pour rappel, les consignes de distribution étaient les suivantes :

- distribution de 200 litres de compost par foyers, sur présentation de la carte de déchèterie ;
- les contenants et le chargement du compost à la charge des usagers.

Forte de son succès, la CCPL a fait le choix de maintenir, chaque année, une distribution de compost en déchèterie à l'occasion de « Tous au compost ».

Rendez-vous en avril 2025 pour une prochaine session !

Le planning de distribution par déchèterie sera prochainement communiqué. N'hésitez pas à suivre l'actualité via notre site Internet et nos réseaux sociaux.

Compostage individuel et partagé

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités territoriales ayant en charge la collecte des déchets ménagers et assimilés, doivent proposer des solutions de tri à la source des biodéchets à l'ensemble des habitants de leur territoire.

➤ Le compostage individuel

Depuis plus de 15 ans, la CCPL met à disposition des usagers qui le souhaitent, des composteurs individuels permettant de valoriser les biodéchets directement chez soi.

➤ Le compostage partagé ou de quartier

Pour répondre aux besoins d'habitants ne possédant pas d'espace pour composter, la collectivité expérimente, depuis juin 2024, deux sites de compostage partagé, sur la commune de Loudun avant un déploiement plus large. À l'issue de cette phase de test, à l'été 2025, le Pôle déchets étudiera la possibilité d'augmenter le nombre de sites collectifs à Loudun en fonction des besoins de la population. De même, d'autres sites sur l'ensemble des communes du territoire pourront être envisagés.

RECETTE Zéro déchet



PESTO DE FANES DE CAROTTES

Les ingrédients

- Fanés de carottes
- Parmesan
- Huile d'olive
- Graines de tournesol
- Ail



La préparation

- Bien laver les fanés, les sécher à l'essoreuse à salade. Ne garder que les feuilles. Les tiges sont trop dures mais elles régaleront un joli petit lapin ou un compost.
- Mixer tous les ingrédients jusqu'à obtenir une purée homogène.

À déguster avec les crackers aux fanés
(recette dans le journal Hors-série déchets n°5 - Décembre 2022).

VALORISATION

Un nouveau centre de tri

UniTri : un projet ambitieux et collaboratif pour trier et valoriser les emballages recyclables du Pays Loudunais

UniTri s'inscrit dans une démarche innovante et collaborative. En partenariat avec plusieurs acteurs industriels et environnementaux, le projet vise à créer une infrastructure de tri à la pointe de la technologie.



Hall de réception à gauche, hall d'expédition à droite, cuve et réserve d'eau extérieure

Pourquoi ce projet nous concerne ?

Cet outil industriel répond aux besoins de tri et de recyclage imposés par la loi sur la transition écologique. Ce grand centre de tri interrégional, sera destiné à desservir un bassin de 1 000 000 d'habitants dès 2025, soit 13 collectivités du Maine-et-Loire, de la Vendée, de la Loire-Atlantique, des Deux-Sèvres et de la Vienne. Le site d'implantation est situé sur la ZAE de La Croisée à la jonction de la Tessoualle (49) et Loublande (79).

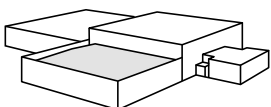
Partenaires qui adhèrent

Neuf collectivités locales et quatre groupements de collectivités unis autour de ce projet s'étend sur cinq départements : le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique et la Communauté de communes du Pays d'Ancenis pour le 44 ; le Syndicat Mixte Valor3^e pour le 49 ; une partie du territoire du Syndicat Mixte Départemental Trivalis pour le 85 ; la Communauté de communes du Pays Loudunais pour le 86 ; tout le territoire des Deux-Sèvres (79) : l'Agglomération du Bocage Bressuirais, les Communautés de communes de l'Airvaudais-Val du Thouet, Mellois en Poitou, Parthenay-Gâtine, Thouarsais, Val de Gâtine, la Communauté d'Agglomération du Niortais et le SMC 79.

Ce nouveau centre de tri équipé de dispositifs innovants comme le tri optique permettra de simplifier le geste de tri et de mieux valoriser les emballages triés.

Surface totale du site

10 000 m²



Capacité de tri annuelle



36,2 M€
Budget global d'investissement

65 emplois
directs et indirects



Tri des déchets

" Trier ses emballages, c'est bien. Ne pas les imbriquer c'est mieux ! "

En octobre dernier, le Pôle déchets a organisé, en présence d'élus, d'acteurs du secteur touristique et d'agents de la CCPL, une visite du Centre de tri des déchets recyclages situé à Poitiers.

Une occasion d'identifier et de comprendre le cheminement des déchets recyclables dans un centre de tri et de découvrir les équipements mis en service mais aussi les valoristes qui permettent d'affiner le travail des machines.

Ce temps d'échange et de partage a également permis aux agents du service de rappeler que les déchets déposés dans le bac jaune ne doivent pas être imbriqués, sous peine de devenir une erreur de tri. En déposant en vrac vos déchets recyclables dans le bac jaune, vous contribuez à :

- permettre aux machines d'effectuer un tri plus efficace et de limiter le sur-tri effectué par les valoristes ;
- donner une seconde vie aux matières recyclables ;
- limiter l'altération de la qualité des emballages.

Laissez-nous une chance de vivre une seconde vie !



UN EMBALLAGE IMBRIQUÉ EST UN EMBALLAGE NON RECYCLÉ

Ce numéro est une publication de la Communauté de communes du Pays Loudunais. Directeur de la publication : Joël DAZAS Rédaction : CCPL Pôle Déchets / SR Conception graphique : CCPL/SL. Crédits photos : CCPL sauf mention contraire. Impression : MEGATOP, Naintré (86) - Tirage : 14 500 ex. ISSN 2823-5983. Distribution : Mairies du Pays Loudunais et Médiapost (Loudun & Rossay). Imprimé sur du papier PEFC (issu de forêts gérées durablement).

Communauté de communes du Pays Loudunais
2 rue de la Fontaine d'Adam - BP 30004 - 86201 LOUDUN Cedex
Tél. 05 49 22 54 02 - Fax 05 49 22 99 77
contact@pays-loudunais.fr - www.pays-loudunais.fr

Ne jetez pas ce document sur la voie publique, mais déposez-le dans un point recyclage papier.



DÉCHÈTERIES

Accès en déchèterie

Les 5 déchèteries sont accessibles aux habitants du Pays Loudunais, sur présentation d'une carte d'accès.

L'accès aux déchèteries est gratuit et réservé aux particuliers et professionnels du territoire du Pays Loudunais qui possèdent une carte d'accès.

Pour demander une carte d'accès, rendez-vous sur <https://www.pays-loudunais.fr/demande-de-carte-dacces-en-decheterie/> ou s'adresser au Pôle Déchets, muni d'un justificatif de domicile.

La carte est gratuite. Une carte perdue est facturée 15€.

➔ Déménagement, décès, merci de le signaler au Pôle déchets.

Horaires des déchèteries

Attention, les horaires changent au 1^{er} janvier 2025.

Une période printemps-automne a été ajoutée pour mieux adapter les horaires à la fréquentation. Des jours de fermeture ont été modifiés sur les déchèteries des Trois-Moutiers, de Monts-sur-Guesnes et de Saint-Clair.

Quant aux horaires d'été, après avoir testé les horaires en continu 7h-13h en 2024, il a été décidé de les pérenniser sur l'ensemble des déchèteries.



Passages en déchèterie

- Les passages en déchèteries sont limités à 30 par foyer/an. Au-delà, chaque passage supplémentaire sera facturé 15€. Le décompte est remis à zéro chaque 1^{er} janvier.
- Les apports sont limités à 4m³/jour (2m³ pour les gravats).

Cas particulier pour la déchèterie de Loudun-Messemé : pour passer de la zone du haut-de-quai (bennes) à la zone de vidage au sol, ou inversement, il est nécessaire de sortir et de présenter à nouveau sa carte, ce qui décompte un 2^e passage. Tous les 2^e passages inférieurs à 15 minutes seront automatiquement supprimés.

➔ Vous pouvez consulter vos passages en déchèterie sur votre espace web Ecocito (voir page 5 de ce journal).

Coquilles de fruits de mer



Huîtres, moules, coquilles Saint-Jacques, bulots, palourdes... bien vidés sont à déposer dans les déchets verts pour être valorisés en compost.

Palettes en bois




Sur demande auprès des gardiens, il est possible de récupérer des palettes en bois dans toutes les déchèteries du territoire.



DÉCHÈTERIES DU PAYS LOUDUNAIS

Horaires d'ouverture 2025



| |  HIVER Du 1 ^{er} novembre au 31 mars |  PRINTEMPS - AUTOMNE Du 1 ^{er} avril au 30 juin et du 1 ^{er} septembre au 31 octobre |  ÉTÉ Du 1 ^{er} juillet au 31 août |
|---|--|--|---|
| LOUDUN-MESSEMÉ 20 route de la déchèterie | Du lundi au samedi : 9h-12h / 13h30-17h | Du lundi au samedi : 8h30-12h / 13h30-18h | Du lundi au samedi : 7h-13h |
| LES TROIS-MOUTIERS 40 ZA av. Aristide Gigot | Lundi et mercredi : 13h30-17h Jeudi au samedi : 9h-12h / 13h30-17h <i>Fermé le mardi</i> | Lundi, jeudi, vendredi et samedi : 8h30-12h / 13h30-18h Mercredi : 13h30-18h <i>Fermé le mardi</i> | Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 7h-13h <i>Fermé le mardi</i> |
| MONTS-SUR-GUESNES Raguiteau | Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h-12h / 13h30-17h <i>Fermé le mardi et jeudi</i> | Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 8h30-12h / 13h30-18h <i>Fermé le mardi et jeudi</i> | Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 7h-13h <i>Fermé le mardi et le jeudi</i> |
| SAINT-CLAIR Route de Martaisé La Louine | Lundi et samedi : 14h-17h Mardi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h <i>Fermé le mercredi et vendredi</i> | Lundi et samedi : 14h-18h Mardi et jeudi : 8h30-12h / 14h-18h Vendredi : 8h30-12h <i>Fermé le mercredi</i> | Mardi, jeudi et samedi : 7h-13h <i>Fermé le lundi, mercredi et vendredi</i> |
| LA GRIMAUDIÈRE Route Notre-Dame-d'Or | Lundi et samedi : 9h-12h Vendredi : 14h-17h <i>Fermé le mardi, mercredi et jeudi</i> | Lundi et samedi : 8h30-12h Vendredi : 14h-18h <i>Fermé le mardi, mercredi et jeudi</i> | Lundi et vendredi : 7h-13h <i>Fermé le mardi, mercredi, jeudi et samedi</i> |

Fermeture les dimanches et jours fériés.

Tout dépôt devant le site est strictement interdit sous peine d'amende.

Communauté de communes du Pays Loudunais
Tél. : 05 49 22 54 02 - pole-dechets@pays-loudunais.fr
www.pays-loudunais.fr

